

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLE 2021-2024

RÉGATE « COUPE DU BATEAU BOUTEILLE »

Samedi 15 octobre 2022 Baie de Seine

Autorité Organisatrice : CERCLE NAUTIQUE DE HONFLEUR

GRADE 5C

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, Guide HN France 2021-2024 et Championnat de Baie de Seine
- 1.2 A l'inscription, les concurrents devront présenter :
La carte HN ou Multi 2000 à jour de leur bateau
La liste d'équipage
Les licences 2022 avec le visa médical de tous les membres de l'équipage
L'autorisation des parents pour tous les concurrents mineurs
- 1.3 Chaque bateau devra obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Emplacement du tableau officiel d'informations : au CNH.

3. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 3.1 Emplacement du mât de pavillons : Pavillons envoyés à proximité du tableau officiel au CNH.

4. PROGRAMME DES COURSES

- 4.1 Une ou plusieurs courses de type côtier et/ou de type parcours construits pour la flotte sont prévues selon le programme suivant :

HORAIRE ET PROGRAMME DE COURSES POUR LE SAMEDI 23 octobre 2021

Briefing au CNH	11h00
SAS	11h30
A disposition du bateau comité	12h00 face au Jardin des Personnalités, zone nord de la bouée B20
Pleine mer	14h35
Basse mer	09h13
Coefficient	61-67
Fermeture de ligne de la dernière course	16h30
Retour à Honfleur	17H00

Résultats, remise des prix et apéro au CNH à 18h00 Merci au Bateau Bouteille !

4.2 Description des parcours : parcours remis au briefing

4.3 Procédure de départ : Application de la RCV 26

Le départ de la course sera donné en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

Signal d'avertissement (envoi) « Pavillon CNH » - 5 minutes

Signal préparatoire (envoi) « Pavillon P » - 4 minutes

Signal préparatoire (affalé) « Pavillon P » - 1 minute

Départ (affalé) « Pavillon CNH » 0 minute

5. Délai pour prendre le départ : 10 minutes

6. Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Canal de course : 06

Canal de sécurité : 73 en Seine / 16 en Baie de Seine

Lors des sassées les concurrents doivent se brancher sur le canal 17

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon C.

Pavillon C : Pavillon de course à arborer dans le pataras (ou bastaques)



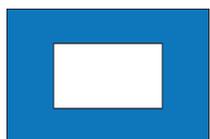
Identification :

Pour les bateaux n'ayant pas de numéro de voile, communiquer par VHF le nom du bateau en franchissant la ligne d'arrivée

Pavillon CNH : Pavillon d'avertissement



Pavillon P : Pavillon préparatoire



8. MARQUES

8.1 Marques de départ : entre la **bouée B20 du chenal de Rouen et la bouée cylindrique jaune (bouée Club n°1) près du comité.**

Marques de parcours : **bouée cylindrique (bouée Club n°3) au niveau de la bouée B22 et bouée cylindrique (bouée Club n°2) au niveau de la bouée B18**

Marques d'arrivée : **entre la bouée B20 et bouée cylindrique jaune (bouée Club n°1).**

8.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

9. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisés en **annexe Zone de course (jointe au briefing)**.

10. LE DEPART

- 10.1 La ligne de départ sera entre la bouée B20 (à laisser à babord) et Bouée cylindrique Jaune (bouée Club n°1) (à laisser à tribord).
- 10.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS.

11. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 11.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 11.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.
- 11.3 Une réduction de parcours pourra être effectuée entre n'importe quelle marque du parcours et le bateau comité arborant le pavillon S et un pavillon bleu.

12. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre la bouée B20 et la bouée cylindrique jaune (bouée Club n°1).

13. SYSTEME DE PENALITE

- 13.1 Pour toutes les flottes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 14.1 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 50% du temps de course du premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

S'agissant de la dernière course, la ligne sera fermée quel que soit le nombre de concurrents l'ayant franchie ou ne l'ayant pas franchie à 15h30.

15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

Un bateau ayant l'intention de réclamer, devra impérativement en aviser oralement le Comité de Course, au moment de son arrivée ou dès que possible après, en mettant en évidence son pavillon rouge, jusqu'à ce que le Comité de Course en accuse oralement réception, (modification à la règle 61.1(a)).

- 15.1 Emplacement du secrétariat du jury : Locaux du CNH
- 15.2 Heure limite de réclamation : 18h00
- 15.3 Emplacement du local du jury : Locaux du CNH

16. CLASSEMENT

- 16.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

17. REGLES DE SECURITE

17.1 Modalités du contrôle à la sortie et au retour :

Avant la procédure de départ, les concurrents devront émarger au CNH. En cas d'impossibilité, ils devront se présenter auprès du bateau comité et signaler leur intention de prendre le départ.

Au retour à terre et avant l'heure limite de dépôt des réclamations, les concurrents devront venir au CNH signer une feuille d'émargement retour.

Les concurrents qui ne rentrent pas au port de Honfleur devront après la course, venir se présenter auprès du Bateau comité et signaler leur intention de se rendre dans un autre port.

Tout manquement à ces deux démarches (avant le départ et après l'arrivée) sera pénalisé sans instruction à la discrétion du Jury.

17.3 Canal VHF : 06

17.4 Utilisation du Bout dehors : En dehors de périodes où il sert à envoyer, porter ou affaler le spi, le bout dehors doit être dans sa position la plus rétractée

17.5 Chenal de Rouen : A l'occasion du franchissement du chenal de Rouen pour entrer ou sortir du port Honfleur, les voiliers ne doivent pas gêner le passage des navires dans le chenal, ni le traverser s'ils gênent leur passage. Le Comité protestera contre tous les concurrents pénétrant à l'intérieur du chenal.

18. RESULTATS

Résultats, remise des prix et apéro au CNH à 18h00

19. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : Emmanuel Bernière